



congés pendant préavis de licenciement économique

Par **damien56100**, le **30/03/2012** à **19:16**

bonjour a tous

je suis convoqué pour un entretien préalable a un licenciement économique le 10 avril 2012, si j'accepte les conditions mon contrat de travail sera rompu le 1 mai 2012.

j'aurai voulu savoir si pendant cette période l'employeur peut m'obliger a prendre mes congés payés.

merci

Par **P.M.**, le **30/03/2012** à **19:34**

Bonjour,

Apparemment, vous accepteriez donc le CSP...

L'employeur ne peut pas normalement modifier les dates des congés payés moins d'un mois avant les dates prévues et par ailleurs, il ne peut pas vous forcer à prendre des congés payés par anticipation...

Par **damien56100**, le **30/03/2012** à **22:11**

si je refuse le CSP ?

quel est l'alternative.

Par **P.M.**, le **31/03/2012** à **10:03**

Bonjour,

Dans ce cas, ça ne change rien pour les congés payés mais le licenciement n'interviendra qu'à réception de sa notification et vous devrez effectuer le préavis sauf si vous en êtes dispensé par écrit par l'employeur...